

Protection de l’omble de fontaine : une entente de 3 ans pour une espèce emblématique du Québec

Québec, le 29 mars 2023 – La Fondation de la faune du Québec est heureuse de se voir confier, par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), un montant de 1 950 000 \$ afin de protéger et de restaurer l’habitat de l’omble de fontaine. Ce financement permettra d’assurer la conservation des populations à caractère particulier, notamment celles en allopatrie.

La situation

Historiquement, on trouvait de l’omble de fontaine en abondance partout au Québec. Aujourd’hui, à la suite de la dégradation de son habitat causée par le développement urbain et agricole, elle est moins présente dans les Basses-terres du Saint-Laurent. De plus, certaines populations présentes dans les lacs dits en allopatrie, qui ont la particularité de n’abriter que de l’omble de fontaine, subissent des baisses importantes de leur population en raison l’introduction volontaire ou accidentelle d’espèces compétitrices.

« Malheureusement, les pressions que subissent les populations d’omble de fontaine sont énormes et on estime que plus de 50% d’entre-elles sont dans un état de surexploitation. Il est essentiel de mettre en œuvre des actions qui vont améliorer concrètement la situation de ce poisson emblématique », mentionne Jean-Claude D’Amours président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

Des projets concrets

Grâce à ce financement, la Fondation pourra soutenir, par l’entremise du programme [d’Amélioration de la qualité des habitats aquatiques](#) (AQHA), des actions prioritaires de conservation et de restauration de l’habitat de l’omble de fontaine.

« Les organismes qui réalisent des actions concrètes visant à protéger ou à restaurer l’habitat de l’omble de fontaine pourront bénéficier d’un financement supplémentaire pour réaliser des projets permettant de mieux connaître et protéger les secteurs où l’omble de fontaine est en allopatrie, de favoriser la connectivité des habitats ou d’améliorer les pratiques d’aménagement faunique pour cette espèce. Par exemple, on pense à des projets qui visent à vérifier la présence d’obstacles à la montaison du poisson, des projets qui favorisent l’accès à un plus grand nombre d’habitats de qualité pour l’omble de fontaine ou des projets permettant d’établir un diagnostic juste et durable afin de prévoir des interventions mieux ciblées au bénéfice de l’omble de fontaine.», précise Geneviève Lacroix, gestionnaire de programmes à la Fondation de la faune du Québec.

Pour bénéficier de ce financement, les organismes devront déposer une demande d’aide financière au programme [d’Amélioration de la qualité des habitats aquatiques](#) (AQHA).

Rappelons que le programme AQHA offre une aide financière aux initiatives de conservation, d’amélioration ou de restauration de l’habitat des poissons d’intérêt pour la pêche sportive, incluant l’anguille d’Amérique.



La [Fondation de la faune du Québec](http://www.fondationdelafaune.qc.ca) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

Mme Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca